

6211-09-032

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, responsable de l'enquête et médiation,
M. YVON DESHAIES, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DUCHESNAY À 315-25 kV
ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 29 octobre 2013 à 14 h
Centre socioculturel Anne-Hébert
Salle Les Fous de Bassan
22, rue Louis-Jolliet
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2013

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

MOT DE LA RESPONSABLE..... 1

DISCUSSIONS 8



SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS
MOT DE LA RESPONSABLE

5

PAR LA RESPONSABLE:

10 Je me présente, je suis Anne-Marie Parent, je suis membre à temps plein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui est appelé le BAPE, dont vous connaissez certainement l'existence.

15 J'ai été mandatée par le président du Bureau d'audiences publiques pour agir comme responsable de ce mandat d'enquête et de médiation pour le projet de construction du poste Duchesnay à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et d'une ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par Hydro-Québec TransÉnergie.

Vous avez devant vous une pochette avec les documents et puis dans cette pochette-là, vous avez cette feuille qui est l'ordre du jour.

20 Après les présentations d'usage, je vais vous faire la lecture du mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; ensuite, nous verrons la Loi sur les commissions d'enquête, le Code de déontologie, la Déclaration des valeurs éthiques; suivra le déroulement d'une médiation, l'obtention de votre consentement à la médiation et on terminera avec les principaux enjeux en cause de votre requête.

25

En passant, je vous invite à poser vos questions au fur et à mesure qu'on va passer à travers cet ordre du jour; si vous avez des questions, n'hésitez pas tout de suite à nous poser vos questions.

Alors allons-y avec la présentation des participants!

30

Je suis accompagnée de monsieur Yvon Deshaies à ma droite qui est l'analyste au BAPE, ainsi que de madame Anne-Lyne Boutin à qui vous avez parlé et qui est coordonnatrice du dossier pour le secrétariat de la Commission.

35

L'équipe compte également deux (2) autres personnes, madame Julie Olivier qui est conseillère en communication et Angéla Perreault, agente de secrétariat.

40

Je vous précise que tous les échanges que nous allons avoir doivent être faits via monsieur Deshaies, avec lui en ce qui concerne le contenu, et puis avec madame Boutin en ce qui concerne la logistique.

Moi, je ne vous rencontrerai qu'au moment des rencontres de travail comme celle d'aujourd'hui.

45 Je vous souligne aussi la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste; donc tout ce qui est dit ici cet après-midi est enregistré, et la transcription de nos échanges va être rendue publique à la fin du mandat.

50 Donc je vais vous demander maintenant à chacun de vous présenter pour les besoins de la sténotypiste!

PAR M. MICHEL MARTEL:

Michel Martel.

55 **PAR M. LUC MARTEL:**

Luc Martel.

60 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Sylvain Martel.

PAR LA RESPONSABLE:

65 Et qui est le porte-parole parmi vous? On aurait besoin d'en connaître un qui serait la personne vis-à-vis ou le porte-parole?

PAR M. LUC MARTEL:

70 Ça va être moi.

PAR LA RESPONSABLE:

75 Alors on passe donc au numéro 3 à l'ordre du jour qui est le mandat d'enquête et de médiation! Je vais d'abord vous faire lecture de la lettre que nous avons reçue du ministre. Elle a été envoyée au président du BAPE le 17 octobre dernier, et vous en avez copie dans votre dossier. C'est marqué CR4 en haut du document.

80 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la

85 Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de construction du poste Duchesnay à trois cent quinze (315) kV et d'une ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV par Hydro-Québec et ce, à compter du 28 octobre 2013.

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

90 "Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

95 Et c'est signé Yves-François Blanchet qui est le ministre.

Nous passons maintenant au point numéro 4, la Loi sur les commissions d'enquête! C'est probablement votre première fois où vous êtes dans cette situation-là, alors on va aborder ensemble la loi.

100 En tant que commissaire et membre du Bureau, je possède les pouvoirs et l'immunité des commissaires-enquêteurs qui sont nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Cela me permet d'exiger le dépôt de toute information que je jugerais pertinente à nos travaux ou d'obliger une personne à se présenter devant moi.

105 Je possède également l'immunité contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

Un autre document, c'est le Code de déontologie, à l'item numéro 5. Vous avez une copie du Code de déontologie dans la pochette, ça ressemble à ceci.

110 Alors moi, je me suis engagée à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Vous trouverez les dispositions de ce code-là, on le passera pas aujourd'hui, mais si vous voulez le regarder en soirée, vous allez voir que le membre doit toujours faire preuve, par exemple, d'indépendance, d'un comportement irréprochable et notamment, nous avons un devoir de réserve.

115 Il y a aussi la Déclaration des valeurs éthiques qui est ce document-ci. Alors le BAPE s'est doté d'une déclaration de valeurs éthiques. Les quatre (4) valeurs éthiques qui guident notre travail sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

120 Alors je peux donc me référer à ces différentes valeurs pour savoir quelle ligne de conduite adopter dans un dossier en particulier.

Une autre organisation pourrait avoir d'autres types de valeurs, mais au BAPE, ce sont celles-ci que nous avons retenues.

125 Alors on passe au point qui est le plus long, la médiation, le point numéro 6!

Alors voyons la procédure pour une médiation, si vous prenez ce document-ci!

130 Alors le BAPE, c'est un organisme consultatif. Nous ne sommes pas un organisme décisionnel. Donc lorsqu'on reçoit un mandat du ministre, le BAPE ne s'autosaisit pas d'un dossier, il faut qu'on reçoive un dossier du ministre pour procéder.

135 Alors en ce qui concerne la procédure, dans un premier temps, le promoteur du projet, ici Hydro-Québec, transmet un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

140 Une fois qu'il a fait cette demande, le ministre, lui, émet une directive pour indiquer au promoteur ce que son étude d'impact devra contenir, tout le détail, c'est indiqué, les éléments qui doivent être inclus dans l'étude d'impact.

Cette étude d'impact est reçue, elle est analysée et si elle est jugée complètement suffisante par le ministre, il confie au BAPE un mandat de faire une période d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée réglementaire de quarante-cinq (45) jours.

145 C'est durant cette période que tout groupe, citoyen, organisme, municipalité peut faire une demande d'audience publique auprès du ministre s'il le souhaite, pour qu'il y ait un examen public du dossier. Ce que vous, vous avez fait.

150 Alors jusque-là, vous avez vécu les différentes étapes, il y a eu l'information, et vous avez remis votre requête. C'est la seule requête que le ministre a reçue.

155 Alors il a examiné cette requête et il a, par la suite, demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la possibilité de tenir une médiation concernant le projet du poste Duchesnay.

Donc cet après-midi, nous tenons notre première rencontre ensemble. L'objectif principal est de vérifier si vous donnez votre consentement pour une médiation.

160 Par la suite, nous rencontrerons jeudi, cette semaine, le promoteur pour vérifier de son côté à lui son consentement également.

165 La médiation environnementale, c'est un processus de règlement de conflit faisant appel à la négociation. Donc ce qu'on cherche à faire, c'est de rapprocher les parties, donc soit vous, les requérants, avec Hydro-Québec TransÉnergie pour tenter d'en arriver à une entente. Jusque-là, ça va? Pas de questions?

170 Alors il est important de mentionner que c'est un processus. Le médiateur, en l'occurrence moi, je demeure neutre; je ne prendrai pas parti. Mais sans prendre parti, on peut essayer d'identifier des pistes de solutions ensemble, et s'il y a des pistes intéressantes, on peut chercher à les mettre de l'avant, à discuter du caractère raisonnable de la proposition de part et d'autre.

175 Alors ma fonction, c'est d'essayer de voir autant que faire se peut s'il y a moyen que vous en arriviez à une entente avec Hydro-Québec.

Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers. C'est ce qu'on va commencer à explorer aujourd'hui.

180 Je vais essayer à circonscrire les points, à identifier où est-ce que ça accroche, quels sont les points où est-ce qu'il y a une entente possible et je vais, à ce moment-là, essayer de les mettre en lumière le plus possible pour voir s'il y a moyen d'exploiter un point de convergence et d'essayer d'aplanir les divergences. L'idée, c'est d'avoir toujours un dialogue constructif dans les réunions qu'on aura avec Hydro-Québec.

185 À la suite de ma rencontre avec eux jeudi, s'il y a un accord de médiation de leur part, par la suite nos rencontres auront lieu en commun avec eux, vous et eux.

190 Le déroulement de la médiation! D'abord, il faut être assuré que vous ne remettez pas en question la justification du projet. Le fait qu'il y ait une ligne qui passe pour se rendre au poste, il faut pas que ce soit remis en question. Si c'est le cas, vous comprendrez que nous ne pourrions pas aller plus loin dans le processus.

195 Alors si vous êtes d'accord avec le projet, mais que vous souhaitez certaines améliorations ou accommodements ou encore vous voulez certaines mesures d'atténuation, alors ce sera à ce moment-là possible de procéder à une médiation avec Hydro-Québec.

L'objectif cet après-midi, c'est de bien cerner vos préoccupations, de bien comprendre ce que vous souhaitez, de voir si ça vaut la peine ou non de tenter une médiation. Si vous convenez d'une

200 médiation, nous devons valider si vos demandes sont compatibles avec les objectifs du promoteur qui est Hydro-Québec.

205 En le rencontrant jeudi, je vais chercher également à obtenir son consentement. Je vais lui exposer les motifs de votre requête et aujourd'hui, si vous avez déjà des propositions ou des solutions, je vais, dès jeudi quand je vais le rencontrer, je vais pouvoir lui faire part et voir si ces propositions ont de l'intérêt pour lui et si c'est réalisable vu de son point de vue.

210 Si le promoteur Hydro-Québec arrive à la conclusion que ce que vous demandez est hors de portée pour lui, alors il ne pourra pas y avoir de médiation. Pour qu'il y ait médiation, je le répète, cela implique le consentement des deux (2) parties.

215 Une fois le consentement obtenu des deux (2) parties, il y aura une ou des rencontres, des fois ça prend plus qu'une rencontre pour arriver à une entente; le calendrier des rencontres s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail.

220 La médiation se déroulera donc toujours entre vous et le promoteur, mais si je le juge approprié, je pourrai inviter d'autres personnes à se joindre aux discussions. Par exemple, une personne-ressource du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Cette personne serait disponible pour apporter un éclairage susceptible d'aider les parties à parvenir à une entente.

225 Si au cours du processus, je constate qu'une entente sera impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur sont satisfaisants pour vous, vous serez invités à retirer votre demande d'audience publique, la requête que vous avez faite. La Commission vous fera signer un document dans lequel vous acceptez de retirer votre demande, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et le promoteur soient respectées.

230 De mon côté, je devrai faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; ce rapport comprendra les éléments de l'entente, s'il y a eu une entente.

235 La décision d'autoriser ou non le projet par la suite est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Alors s'il y a entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues du Conseil des ministres.

240 Alors vous comprenez bien le processus pour se rendre à la décision finale! Ce n'est pas le
BAPE qui prend la décision finale; nous faisons la recommandation au ministre qui, lui, va faire la
recommandation au Conseil des ministres.

245 Donc en ce sens, la médiation présente des avantages par rapport à une audience publique,
parce que le décret d'autorisation du projet réfère aux engagements pris par le promoteur dans le
cadre de la médiation que nous entamerons, alors que l'audience publique, elle, ne présente aucune
garantie pour les parties en cause.

250 En cas d'échec de la médiation, ça ne fonctionne pas, le recours à l'audience publique n'est
pas nécessairement acquis. C'est le ministre qui va décider s'il y aura ou non une audience publique.

255 Certaines des séances de travail seront sténographées alors qu'à d'autres occasions, il n'y aura
que des comptes rendus. Et dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document, il
pourrait y avoir certains documents qu'on aurait besoin pour faire fonctionner la médiation, veuillez les
transmettre à madame Boutin en copie papier et si vous l'avez en copie électronique aussi, en version
électronique.

260 Alors donc j'en suis rendue au point de vous demander votre consentement. Si votre intention
est vraiment de procéder à une médiation dans ce dossier, j'aimerais qu'officiellement, en vous
identifiant, que vous consentiez à ce qu'il y ait médiation!

Alors je vous écoute.

PAR M. LUC MARTEL:

265 Luc Martel, j'accepte les conditions de médiation.

PAR M. MICHEL MARTEL:

270 Michel Martel aussi.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Sylvain Martin pareil.

275 **PAR LA RESPONSABLE:**

Donc je vous remercie.

DISCUSSIONS

280

PAR LA RESPONSABLE:

Maintenant, j'aimerais qu'on fasse un petit tour des objets principaux de votre requête.

285

Il y avait une petite phrase dans votre lettre de requête, mais je veux m'assurer de bien comprendre quelle est votre requête et quelle est, pour vous, la problématique?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

290

Nous autres, au début de l'histoire, nous autres, on n'était pas vraiment d'accord à avoir Hydro-Québec, sauf qu'à un moment donné, on réalise que tu as comme pas le choix, c'est un besoin, puis le projet est nécessaire, puis on est capable de réaliser et de comprendre ça, sauf qu'on leur a demandé de descendre le tracé.

295

Tu sais, le premier tracé, il y avait des cartes, là!

PAR M. LUC MARTEL:

Dans le fond, nous, notre place, c'est la partie qui est entourée ici en bleu.

300

PAR LA RESPONSABLE:

Attendez, on va regarder ça!

305

PAR M. LUC MARTEL:

Notre terrain, ça se trouve à être la partie entourée en bleu ici.

PAR M. YVON DESHAIES:

310

De façon précise, ce sont les lots 690, 691 et 692, c'est ça, est-ce que je me trompe?

PAR M. LUC MARTEL:

315

C'est ça.

PAR LA RESPONSABLE:

320 Donc 92, 91, 90, alors ça, c'est ce qui vous appartient conjointement ou indépendamment
chacun un morceau?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

325 Conjointement.

PAR M. LUC MARTEL:

C'est une terre globale.

330 **PAR LA RESPONSABLE:**

Conjointement, donc vous représentez un, puis ça fait un.

PAR M. LUC MARTEL:

335 Oui.

PAR LA RESPONSABLE:

340 Parfait. Et puis la ligne, elle passe ici.

PAR M. LUC MARTEL:

345 La ligne rouge, c'est la ligne qu'ils ont retenue.

La ligne qu'ils avaient proposée au départ, c'était la ligne bleue.

350 Nous, la partie qu'on voulait protéger, c'est la partie érablière qui se trouve à être ici. En
n'étant pas exploitée, bien, ils la reconnaissent pas comme érablière.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

355 Parce que nous, c'est une érablière qui était exploitée, ça fait dix (10) ans que c'est arrêté.
Notre père est décédé, la cabane avait brûlé avec notre père là-dedans, on a comme mis ça stand-by
un bout.

PAR M. LUC MARTEL:

C'est un projet qu'on voulait remettre sur pied un jour, on n'était pas rendus là encore.

360

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça fait que là, elle est comme pas reconnue érablière, ça fait que c'est comme si ça serait quasiment une talle d'aulnes.

365

PAR M. YVON DESHAIES:

Mais ils reconnaissent quand même que c'est une érablière, c'est un peuplement forestier à potentiel acéricole?

370

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Mais non exploitée.

375

PAR M. YVON DESHAIES:

Non exploitée. Vous l'avez déjà exploitée, est-ce qu'il y a possibilité de délimiter la section précise qui était exploitée?

380

Si on a la même chose, on se réfère à la carte dans l'étude d'impact, la carte A du document déposé PR3.2.

PAR LA RESPONSABLE:

385

Intitulée "Milieux naturel et humain".

PAR M. YVON DESHAIES:

C'est la même, sauf que les délimitations sont peut-être moins claires ici. Hydro-Québec a ajouté quand même – vous avez en hachuré, selon eux, c'est des peuplements à potentiel acéricole.

390

PAR M. LUC MARTEL:

Ce qui était exploité voilà dix (10) ans, dans le fond, c'est toute la partie qui est ici jusqu'ici, cette partie-là, cette partie ici, c'était tout exploité.

395

PAR LA RESPONSABLE:

Donc tout ça, tout ça et tout ça.

400

PAR M. LUC MARTEL:

Bien, aux limites de nos terrains.

405

PAR LA RESPONSABLE:

Oui, chez vous.

PAR M. YVON DESHAIES:

410

Puis vos terrains, si on les reprend, vont?

PAR M. LUC MARTEL:

415

Ici, c'est la limite jusqu'ici. Il y a trois (3) lots de large.

Bien, c'est entre les lignes de crayon au plomb que vous avez ici.

PAR M. YVON DESHAIES:

420

Ça, ça va. Et vos lots vont jusqu'à la limite municipale?

PAR M. LUC MARTEL:

425

Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

430

D'accord. Si on se concentre sur la carte d'Hydro-Québec, on voit qu'il y a seulement la section la plus sud-ouest, est-ce que vous êtes d'accord avec leur interprétation ici, c'est-à-dire que selon eux, il y a seulement la petite section qui serait érablière?

PAR M. LUC MARTEL:

435

Bien, la partie la plus touchée, la ligne qui passe, c'est la partie ici, là.

PAR M. YVON DESHAIES:

440 On s'entend. Donc c'est ce qui est identifié aux alentours de B, le B sur la carte "Milieux naturel et humain".

Par contre, quand vous dites qu'on aurait préféré l'autre tracé...

PAR M. LUC MARTEL:

445 Bien, c'est parce qu'au départ...

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

450 C'était pas ce tracé-là qu'on avait demandé, nous.

PAR M. LUC MARTEL:

455 Ils nous ont présenté ce tracé-là. Nous, on avait demandé comme demande si c'était possible de descendre encore plus au sud.

460 Ils nous avaient proposé même un tracé qui aurait passé ici entre les deux (2) bandes d'érablières, il y a une zone de sapin. Puis quand ils sont revenus avec le tracé qu'ils avaient retenu, bien là, c'est ni un ni l'autre, là.

PAR M. YVON DESHAIES:

465 Pourtant, c'est surprenant, jusqu'à tout récemment dans la démarche, il y avait seulement ces variantes-là, la variante ouest, est.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

470 Mais les premières rencontres qu'on avait eues avec monsieur Marquis, je me souviens plus qui l'autre, celui qui était avec Hydro-Québec, quand on les avait rencontrés, on s'était assis avec eux autres, on avait demandé, tout le temps en n'étant pas d'accord au projet, mais on comprend que c'est une nécessité qu'il ait lieu, on avait demandé de le descendre en bas ici, de décanter un peu.

PAR M. LUC MARTEL:

475

Donc c'est la ligne ici, pour couper moins la terre en deux (2), qu'il y ait juste une petite partie de l'autre côté qui se trouve ici.

PAR M. MICHEL MARTEL:

480

Puis il y a des petits érables aussi.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

485

Les dommages auraient été bien moins grands l'avoir descendu.

PAR M. YVON DESHAIES:

490

Mais là, si on revient à la première question, si vous me permettez, quand les potentiels étaient – ou en tout cas, quand l'érablière était exploitée, vous dites bien qu'il y avait...

PAR M. LUC MARTEL:

495

Non, ça, on est rendu chez le voisin.

PAR M. YVON DESHAIES:

Il y a cette section-là, cette section-ci?

500

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

505

Et?

PAR M. LUC MARTEL:

510

Cette section-là, puis ça venait...

PAR M. YVON DESHAIES:

En fait, tout ce qui est identifié.

515

Si je comprends bien, ni le bleu ni le rouge vous satisfont?

PAR M. LUC MARTEL:

520

Non.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ils nous ont pas écoutés, dans le fond.

525

PAR M. YVON DESHAIES:

Parce que par rapport au tracé initial, on peut considérer que cette proposition-là est plus avantageuse pour vous en termes tout au moins de longueur, si je mesure la section...

530

PAR M. LUC MARTEL:

Parce que l'érablière à sucre s'arrête plus où les pointillés, là. On se rend pas – ici, il y a un potentiel, mais il est pas exploité encore, parce que l'érable est beaucoup plus petit, c'est pas prêt encore.

535

PAR M. YVON DESHAIES:

C'est ça, eux ont inclus toute cette bande-là comme à potentiel acéricole?

540

PAR M. LUC MARTEL:

C'est ça.

545

PAR M. YVON DESHAIES:

Ça fait que de l'extérieur, nous, on considère que cette section-là est plus longue que celle-ci...

550 **PAR M. LUC MARTEL:**

Celle-là a plus d'impacts dans la partie érablière.

555 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Puis le tracé, c'est quand même deux cent quelques pieds, c'est soixante mètres (60 m) plus cinq mètres (5 m) qu'ils se gardent chaque bord. Ça fait que veux veux pas, l'érablière tombe toute ouverte ici.

560 On crée un champ sur le bord de l'érablière dans le fond. Tu sais, là, c'est juste une petite ligne, ça n'a pas l'air large, mais le tracé, ça fait deux cent dix pieds (210 pi) de large.

PAR M. YVON DESHAIES:

565 Oui, ça, on s'entend. Mais le fait qu'ils passent, est-ce qu'au moins leur interprétation, le milieu qui est caractérisé, toujours sur la même carte, comme marécage arborescent de part et d'autre de l'emprise éventuelle, possible, est-ce que c'est votre interprétation aussi?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

570 Bien, c'est une partie plus "savaneuse", cette partie-là.

PAR M. YVON DESHAIES:

575 À l'exception peut-être de la partie centrale.

PAR M. LUC MARTEL:

580 C'est pas une partie exploitée, ça.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Non, c'est ça, c'était pas exploité, cette partie-là.

585 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'était plus sapin puis un petit peu d'érable au travers, mais c'était plus sapin.

PAR M. YVON DESHAIES:

590

Vous parlez de?

PAR M. LUC MARTEL:

595

La partie qui est brune.

PAR M. YVON DESHAIES:

600

Toute la partie qui est brune.

PAR M. LUC MARTEL:

Oui, c'est ça.

605

Ce qui est exploité en érable, c'est vraiment les parties vertes.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

610

Parce que tu sais, sur la carte, la ligne est bien belle, elle est pas large, mais dans le fond, tout le brun disparaît.

PAR M. YVON DESHAIES:

615

Oui, vous avez raison.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

620

Tu sais, le brun va disparaître, ça fait que là, on se ramasse que notre érablière, un érable sur le bord du champ, ça coule pas.

Puis on perd dans le fond, veux veux pas, on a une partie d'érables ici qui sont appelés à tous mourir, parce que c'est un choc pour eux autres. Ils sont dans le bois, puis là, tu fais un champ dans le milieu de la place, il y a jamais eu de champ là, on perd la partie ici, c'est encore deux cents pieds (200 pi), ça fait...

625 **PAR M. LUC MARTEL:**

Parce que la partie ici, c'est la partie la plus au chaud, la moins ouverte, exposée au vent, c'est une bonne partie de l'érablière qui coulait bien, pas comme sur le côté des champs. C'est sûr que là, en ayant la ligne électrique en plein centre, bien!

630 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors quand vous disiez dans votre requête que ça passe dans la partie la plus intéressante, c'est pas en termes de maturité des arbres?

635 **PAR M. LUC MARTEL:**

Bien, cette partie-là, la maturité des arbres est assez importante. C'est un bon secteur, c'est un des meilleurs secteurs dans nos érables qu'on exploitait.

640 **PAR LA RESPONSABLE:**

Quels sont les critères qui définissent pour vous le meilleur secteur?

645 **PAR M. LUC MARTEL:**

Bien, la grosseur des érables, comme je dis, puis l'exposition au vent. Quand ils sont au vent, bien, ils vont couler plus tard dans la journée, puis ils coulent moins longtemps, parce que le vent les refroidit.

650 La partie qui est plus à l'intérieur des sapins qui les protègent du vent.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

655 Parce qu'un érable sur le bord d'un champ va couler, comme il disait, en fin de journée, puis il va couler à la fin des sucres souvent.

660 Les sucres sont commencés, mais ceux sur le bord du champ, c'est pas assez chaud, puis ils décollent pas. On appelle ça décoller, ils partent pas à couler en même temps qu'un érable qui est à l'abri du vent.

PAR M. YVON DESHAIES:

665 Il y a des conditions du sol aussi, est-ce que c'est un peu plus élevé, le drainage doit être meilleur?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

670 C'est pas mal planche.

PAR M. YVON DESHAIES:

Le drainage doit être un peu différent ou meilleur ici?

675 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'est sûr que la partie brune est plus humide qu'où la partie érablière.

PAR LA RESPONSABLE:

680 Alors vous, la solution optimale pour vous, ce serait quoi?

PAR M. LUC MARTEL:

685 Bien, le départ, c'était sûr que – parce que monsieur Marquis était venu nous rencontrer, puis il nous proposait, ça, ils les ont pas déposés, ces plans-là, il était venu nous voir s'il y a possibilité de faire un tracé vraiment ici entre les deux (2) parties, puis nous autres, bien, on leur demandait de descendre le plus possible au sud, ce qui aurait eu moins d'impacts sur notre terre, puis on aurait moins coupé.

690 **PAR LA RESPONSABLE:**

Mais là, il y aurait d'autres personnes qui seraient impactées, d'autres propriétaires?

695 **PAR M. LUC MARTEL:**

Bien, le tracé bleu original touchait déjà aux propriétaires ici. Dans le fond, ils descendaient la ligne une partie.

700 **PAR LA RESPONSABLE:**

Ça fait que celle-là touche déjà quelqu'un, ici aussi?

705 **PAR M. LUC MARTEL:**

Il aurait juste descendu la ligne bleue.

PAR LA RESPONSABLE:

710 Est-ce qu'il y aurait des nouvelles personnes qui seraient impactées?

PAR M. MICHEL MARTEL:

Des propriétaires de terrains, il y en a pas beaucoup.

715

PAR M. LUC MARTEL:

Je crois pas, parce qu'ils sont déjà – sauf que c'est sûr que, en tout cas...

720 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Ils se rapprochent des résidences.

PAR M. LUC MARTEL:

725

Des maisons.

PAR M. YVON DESHAIES:

730 Là, on parle de quelle période, quand vous nous parlez de monsieur Marquis, on remonte à 2011, 2012?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

735

Ça fait un (1) an.

PAR M. YVON DESHAIES:

Parce qu'il y a un (1) an, à tout le moins, le tracé était plus...

740 **PAR M. LUC MARTEL:**

Le tracé bleu, au début quand ils sont venus nous le présenter, c'est avec le tracé bleu qu'on voit, avec les deux (2) variantes à chaque bout.

745 Puis suite à ça, bien là...

PAR M. YVON DESHAIES:

750 Ça, qu'il est venu vous le présenter, c'est à la suite d'une rencontre, une séance d'information publique?

PAR M. LUC MARTEL:

755 Une séance d'information qu'il y avait eue au Domaine Notre-Dame, une soirée d'information pour les propriétaires.

PAR LA RESPONSABLE:

760 Vous étiez là?

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

765 **PAR LA RESPONSABLE:**

Puis vous êtes intervenu avec vos commentaires?

PAR M. LUC MARTEL:

770 Oui. Suite à ça, bien, monsieur Marquis était venu nous rencontrer pour vraiment nous expliquer le projet en tant que tel.

PAR LA RESPONSABLE:

775 Suite à la réunion d'information?

PAR M. LUC MARTEL:

780 Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

785 Pour les propriétaires visés par le tracé ou par le poste.

Ça, on remonte à?

PAR M. LUC MARTEL:

790 J'ai pas les dates de tout ça.

PAR M. YVON DESHAIES:

795 C'est parce qu'ils ont fait quand même la succession de...

PAR M. LUC MARTEL:

800 Parce que quand il est revenu nous voir avec le tracé, ça, ça doit être à l'automne passé que ça s'est fait, la première rencontre d'information, c'est l'automne passé.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

805 Ça doit faire à peu près un (1) an.

PAR M. LUC MARTEL:

810 Quand il est revenu nous voir avec la possibilité d'un autre tracé, c'était dans l'hiver. Il faisait le tour des propriétaires pour essayer de trouver le meilleur terrain possible pour tout le monde.

815 Puis c'est ça, eux autres avaient même regardé, envisagé de passer ici entre les deux (2) parties de l'érablière.

PAR LA RESPONSABLE:

815 Est-ce que ça serait mieux pour vous, ça?

PAR M. MICHEL MARTEL:

Ça coupe l'érablière en deux (2) pareil.

820

PAR M. LUC MARTEL:

Ça touche pas vraiment aux érables ici, ça a moins d'impacts que ça.

825

Nous autres, on aurait aimé mieux plus au sud, mais ça a pas l'air à être possible. On aurait aimé ça préserver cette partie-là d'érablière.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

830

Parce que présentement, on n'a plus de cabane à sucre, tout avait brûlé, il y a plus rien.

PAR LA RESPONSABLE:

Ça, c'est arrivé en quelle année, ça?

835

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça fait dix (10) ans, c'est en 2003. La cabane a brûlé, notre père est décédé dans la cabane.

840

PAR LA RESPONSABLE:

Ah, c'est une tragédie!

845

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

C'est pour ça qu'on avait arrêté les sucres pas mal, on n'a pas reconstruit, on avait mis ça en stand-by.

850

PAR LA RESPONSABLE:

J'avais pas trop compris tantôt!

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

855

Ça fait que là, on a tout mis ça stand-by. C'est un projet, tu sais, on a des jeunes, comme nos jeunes jouent au hockey, puis on manque de temps un peu, mais c'est un projet que c'est sûr qu'on va faire une cabane à sucre, on aimerait ça.

860

PAR LA RESPONSABLE:

Quand on dit non exploité, c'est non exploité maintenant, mais ça a déjà été exploité?

PAR M. LUC MARTEL:

865

Oui, ça a déjà été exploité. Depuis 1954 environ que ça a été exploité au début de tout. Mon père avait acheté la terre dans cette année-là, puis il avait commencé le sirop d'érable dans ces années-là.

870

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça fait que là, on avait gardé ça stand-by, puis nos projets, parce qu'on a un accès par la rue Grand-Pré, la rue ici, ça fait qu'on disait, si jamais on construit une cabane, on l'aurait faite ici pour être accessible facile à l'année en auto.

875

C'est facile de partir avec le tracteur puis aller déneiger, parce qu'au bout de la rue Grand-Pré, ça, c'est la rue Grand-Pré qui est ici, puis il y a un accès au bout de notre terre ici.

PAR LA RESPONSABLE:

880

Ça, c'est votre terre ici?

PAR M. LUC MARTEL:

885

La pointe, c'est le coin de notre terre.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

890

Le chemin, les pointillés, c'est un chemin, ça, c'est un accès.

Puis on accède par là, ça fait que nous autres, notre projet, on disait, parce que la cabane existante était ici avant, ça fait qu'on disait, on ferait une cabane neuve ici, plus à l'abri du vent, moins

sur le bord du chemin, puis c'était le meilleur secteur de l'érablière, mais là, on se ramasse qu'il n'y a plus d'érables, ça fait que ça sera plus le meilleur secteur.

895

PAR M. MICHEL MARTEL:

Parce que des érables, on a déjà entaillé jusqu'à cinq mille (5000), cinq mille cinq cents (5500), à la chaudière.

900

PAR LA RESPONSABLE:

Alors si ça était déplacé plus vers le sud, ce serait quasiment comme à l'entrée...

905

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Parce que je sais, ce qu'on avait su, c'est que les résidents de la rue Grand-Pré ont fait beaucoup de pressions pour pas voir les pylônes de chez eux, ça fait qu'ils l'ont monté plus haut.

910

Nous autres, ce qu'on trouvait plate dans l'histoire, c'est que c'est chez nous, puis on a fait une demande, on n'a comme pas été vraiment écouté, tu sais. Le voisin a été écouté, mais le propriétaire est pas écouté.

915

PAR M. MICHEL MARTEL:

On est juste trois (3) comparativement au paquet de résidents qu'il y a sur la rue Grand-Pré peut-être!

920

PAR LA RESPONSABLE:

Vous confirmez que cette section-ci où il y a un B offre plus de valeur pour vous que cette section-ci?

925

Ça a plus de valeur que ceci?

930

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Bien, c'était le bon secteur. Mais le projet de refaire une cabane à sucre...

930

PAR M. LUC MARTEL:

C'est sûr que ça tombait dans le secteur B.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

935 ... c'était dans le secteur B, parce que c'était plus accessible à l'année, là.

PAR LA RESPONSABLE:

940 Puis ça, vous l'aviez mentionné à monsieur Marquis?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui, oui, monsieur Marquis est au courant de ça.

945 **PAR LA RESPONSABLE:**

Qu'est-ce qu'il vous avait dit là-dessus?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

950 Bien, on s'était rencontré, on avait demandé de descendre la ligne plus basse, puis il est revenu avec le tracé après ça...

PAR M. LUC MARTEL:

955 Qu'ils ont retenu la ligne rouge qu'ils ont faite après.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

960 C'était ça.

PAR LA RESPONSABLE:

965 Donc ça, c'était une surprise pour vous, ça?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui.

970 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'était ni une ni l'autre, mais c'était pas le meilleur!

975 Ça fait qu'ils ont amélioré le projet pour d'aucuns résidents; ici, ils touchaient pas une partie de l'érablière qu'on voit pas, puis une partie d'arbres ici, ils la touchent pas, ils ont tassé la ligne.

Puis ici, ils touchent pas à une terre qu'avant ils touchaient, ils ont descendu la ligne plus bas pour pas aussi que le monde voie les pylônes. Ces coins-là ont été améliorés, puis chez nous, bien, ça a rien amélioré.

980 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Le tronçon qui traverse l'érablière est quand même plus court?

985 **PAR M. LUC MARTEL:**

La ligne rouge, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

990 Dans ce sens-là, c'est une amélioration, en fait, que moi, je vois.

PAR M. LUC MARTEL:

995 La partie à l'est est beaucoup moins intéressante comme érablière.

PAR LA RESPONSABLE:

Est-ce que vous avez d'autres points que vous voulez rajouter?

1000 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

L'affaire qui est comme un irritant un peu, parce qu'on perd comme notre érablière, puis on sera pas payé comme une érablière en plus, vu qu'elle n'est pas exploitée, on n'a plus de cabane.

1005 Il nous reste les chaudières, on a encore toutes les chaudières, on a tout le matériel, ce qui n'a pas brûlé, dans le fond. Il n'y a plus de feu, il n'y a plus rien. On a chargé trois (3) dix (10) roues de tôle, c'est tout ce qui restait.

PAR M. YVON DESHAIES:

1010

Mais est-ce qu'on vous a vraiment confirmé ça? Parce que je sais qu'Hydro-Québec, l'entente qu'il y a à Hydro-Québec, ils ont quand même certains critères, de mémoire, il y a quand même une érablière à potentiel?

1015

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui, mais il y a une grosse différence versus...

1020

PAR M. YVON DESHAIES:

Il y a peut-être une bonne différence, on convient, mais de là à dire que ça ne sera pas considéré!

1025

PAR M. LUC MARTEL:

Bien, la question, si ça aurait été une érablière exploitée, ils auraient tu gardé le même tracé ou s'ils auraient essayé de l'éviter? Vous comprenez?

1030

PAR LA RESPONSABLE:

On va s'informer, on va creuser ça un petit peu.

1035

PAR M. SYLVAIN MARTEL:
Parce que comme monsieur Marquis, c'est un chic type, il est bien gentil puis tout ça, on a jaser avec, puis il disait que si on serait encore exploité, exemple, qu'on avait un potentiel de cinq mille (5000) érables, on en perd mille (1000), bien, il nous dédommage pour modifier nos feux, nos installations, pour compenser vu que tu tombes à quatre mille (4000), supposons, si tu en as perdu mille (1000).

1040

Mais là, on perd nos érables, puis ça finit là.

1045

Déjà qu'en partant, le projet, nous autres, ça nous tente pas vraiment, ça amène du monde chez nous, là. Une ligne d'Hydro, les quatre-roues, les "skidoo", les piétons, ça finit tout le temps partout pareil. Ça, ça nous tente pas pantoute, on est près à faire comme un bout, mais là, on n'est pas écouté pantoute.

Ça fait qu'à un moment donné, on veut bien, mais tu sais, sans vouloir être désagréable puis vouloir se chicaner à tout prix, on n'aime pas ça vraiment se chicaner, c'est pas le but du jeu, on aimerait ça quand même retirer, puis c'est pas une question monétaire!

1050

Si on aurait été écouté de notre tracé en bas, ça aurait fini là, puis on serait pas assis ici, là.

PAR M. YVON DESHAIES:

1055

Je reviens toujours à la réunion! Il y en a eu une le 26 juin 2012, mais il y avait d'autres citoyens, est-ce que c'est possible?

On indique le 26 juin 2012. Puis il y en avait une autre aussi le 27 juin 2012. 27 juin, formule porte ouverte, il y avait un (1) propriétaire et dix-neuf (19) citoyens.

1060

26 juin, il y avait treize (13) propriétaires, six (6) conjoints de propriétaires, puis huit (8) citoyens, mais ça n'avait pas été uniquement pour les propriétaires.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1065

C'était au Domaine Notre-Dame, c'était juste une assemblée d'information aux propriétaires.

PAR M. MICHEL MARTEL:

1070

Il y avait des propriétaires.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1075

Il y en a eu une autre qu'on est allé les trois (3) ici, à Saint-Lambert aussi.

PAR M. YVON DESHAIES:

Les deux (2) dont je viens de faire mention sont toujours au Centre socioculturel Anne-Hébert.

1080

PAR M. LUC MARTEL:

Il y en avait eu une avant ça.

PAR M. YVON DESHAIES:

1085

Il y en aurait eu une avant ça...

PAR M. LUC MARTEL:

Au Domaine Notre-Dame à Pont-Rouge.

1090

PAR M. YVON DESHAIES:

Vous avez raison aussi. On parle toujours de citoyens, propriétaires et conjoints de propriétaires, le 31 janvier 2012.

1095

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça aurait de l'allure, c'est en hiver, ça.

1100

PAR M. YVON DESHAIES:

Mais il y a d'autres citoyens que ceux qui étaient impactés probablement qui étaient présents aussi.

1105

PAR M. LUC MARTEL:

Une soirée d'information.

PAR M. YVON DESHAIES:

1110

Puis il y avait combien d'entailles, est-ce que vous l'avez dit tantôt?

PAR M. LUC MARTEL:

1115

On a exploité jusqu'à cinq mille deux cents (5200), mais ça jouait dans le cinq mille (5000) en général.

Puis le tracé, c'est sûr qu'il va sûrement en partir au moins proche de mille (1000) érables – entailles, pas érables mais entailles!

1120

Puis c'est la partie qu'on trouve intéressante à conserver.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1125

Comme je disais tantôt, c'est une bande de deux cents quelques pieds de large, ça fait un méchant corridor. Ça fait que les érables sur le bord, on les perd. Ils mourront pas tout de suite, mais

c'est une question de temps. Un érable qui est habitué de vivre dans le bois puis que tu mets dans le champ...

1130 **PAR M. MICHEL MARTEL:**

Ils sont pas habitués aux intempéries.

1135 **PAR LA RESPONSABLE:**

Les orages, le vent.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1140 Ça fait une grosse différence.

PAR LA RESPONSABLE:

1145 OK. Ça fait que ce que je peux résumer, c'est que l'objet principal de votre requête, c'est que vous aimeriez que la ligne évite de passer dans la section ici. C'est ça qui est l'essentiel.

Le reste, ça vous dérange pas. Mais c'est sûr que s'il y a une modification, ça l'a un impact en amont puis en aval.

1150 Mais vous, ce qui vous préoccupe, c'est cette section-là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1155 C'est plus long. C'est que la longueur aurait été, comme je disais tantôt, les dommages, la partie brune va disparaître. C'est deux cents pieds (200 pi) de large. Là, c'est un tracé de crayon, ça a l'air minime, là!

PAR LA RESPONSABLE:

1160 Oui, on comprend.

PAR M. YVON DESHAIES:

1165 On s'entend que ça a soixante mètres (60 m).

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça fait deux cents pieds (200 pi) puis plus les dommages que ça va créer.

1170 Dans le fond, il y a la partie ici qui est traversée, mais après ça, la partie ici, bien, elle va être endommagée pareil, là.

PAR LA RESPONSABLE:

1175 Cent mètres (100 m), ça représente...

PAR M. YVON DESHAIES:

Cent mètres (100 m), je l'avais fait!

1180
PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR M. YVON DESHAIES:

1185 Soixante mètres (60 m), c'est d'ici à ici, là. Entre chaque ligne, il y a cent mètres (100 m).

PAR LA RESPONSABLE:

OK. Ça fait que ça serait à peu près ça, la largeur de la ligne. C'est la largeur à peu près.

1190
PAR M. SYLVAIN MARTEL:

C'est approximatif, mais d'après moi, c'est pas mal réel.

1195
PAR LA RESPONSABLE:

Ça fait que ça, c'est la largeur de la ligne, puis vous, ce que vous dites, bien, ce qui va être impacté, ça va être les érables sur peut-être une cinquantaine de pieds peut-être?

1200
PAR M. LUC MARTEL:

Oui c'est ça, de chaque côté.

PAR LA RESPONSABLE:

1205

De chaque côté, en plus du deux cents pieds (200 pi).

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1210

C'est sûr qu'il va en partir avec le vent, ils vont tomber dans le champ. Ils ont jamais été dans le champ, ces érables-là.

PAR M. LUC MARTEL:

1215

Ça fait que la partie B, dans le fond, si le projet se fait comme il veut, elle est à oublier. Il va rester une pointe d'un bord, puis c'est tout.

PAR LA RESPONSABLE:

1220

Puis si c'était plus possible, vous referiez votre cabane là?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1225

Dans la partie B. Reconstruire une cabane, le projet, c'était dans la partie B, pour avoir accès par la rue Grand-Pré, comme je disais.

PAR LA RESPONSABLE:

1230

Mais si jamais Hydro faisait vraiment sa construction ici...

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Bien là, il faudrait remonter plus haut, on n'a pas le choix.

1235

PAR LA RESPONSABLE:

OK.

PAR M. YVON DESHAIES:

1240

Vous avez pas fait d'expertises à l'extérieur?

PAR M. LUC MARTEL:

1245 Non.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1250 On n'a pas analysé, non.

PAR M. YVON DESHAIES:

Vous avez pas d'autres évaluations pour l'instant en fait de la valeur?

1255 **PAR M. LUC MARTEL:**

Non.

PAR M. YVON DESHAIES:

1260 À la limite de ce qu'Hydro vous offrirait?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1265 Au départ, c'est pas une question d'argent. C'est pas qu'on est indépendant de fortune, loin de là, c'est juste une question d'avoir – si ça aurait passé, on veut avoir le moins de dommages possibles, dans le fond de l'histoire. Si on les descend plus au sud, bien, ça règle presque tous nos problèmes.

1270 Ça fait que là, en plus de perdre notre érablière, qu'on sera pas payé, façon de parler, on n'est pas payé à la juste valeur d'une vraie érablière exploitée, ça fait qu'à un moment donné, tu sais, on perd sur toute la ligne.

1275 On est comme brimé par le tracé, puis on est brimé monétairement parce que c'est pas reconnu une érablière exploitée.

PAR LA RESPONSABLE:

1280 Nous, on va rencontrer Hydro jeudi, on va leur présenter la situation, on va présenter vos raisons qui vous motivent à faire cette demande.

D'ailleurs, monsieur Marquis est censé être au courant?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1285 Il est au courant, il devrait pas faire le saut.

PAR LA RESPONSABLE:

1290 Mais je crois que c'est une autre personne.

PAR M. YVON DESHAIES:

1295 Oui, je pense pas que ce soit monsieur Marquis. Il y en a plusieurs qui sont impliqués du côté d'Hydro-Québec, le côté technique, environnemental.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Ça fait que c'est pas mal ça le gros de l'histoire, là.

1300 **PAR LA RESPONSABLE:**

Alors pour résumer, votre terre, c'est ça, ça, puis ici, ça rentre comme ça puis ça s'en va là.

PAR M. LUC MARTEL:

1305 Oui.

PAR LA RESPONSABLE:

1310 OK.

PAR M. YVON DESHAIES:

1315 Est-ce qu'on peut nous le laisser?

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

1320 **PAR LA RESPONSABLE:**

On va l'annexer, OK.

Moi, j'ai pas d'autres questions, est-ce que tu as d'autres questions, Yvon?

1325 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Les lots à côté, juste pour une information, parce que c'est des lots quand même cultivés?

1330 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'est de la culture, c'est loué à un producteur de patates.

PAR LA RESPONSABLE:

1335 Vous, vous avez pas le nom des propriétaires autour des autres lots?

PAR M. LUC MARTEL:

Je les aurais sur cette carte-là.

1340 Ça, c'est notre terre ici. Ça, c'est du côté de Pont-Rouge.

PAR LA RESPONSABLE:

1345 Ce serait utile d'avoir ce document.

Est-ce que ça vous serait possible de faire une copie de ce document-là?

PAR M. LUC MARTEL:

1350 Sûrement. Où, je le sais pas.

PAR LA RESPONSABLE:

1355 On pourrait faire une copie puis vous le remettre. Est-ce que vous pouvez nous le prêter, puis nous allons faire une photocopie.

PAR M. LUC MARTEL:

1360 Oui. On voit bien l'accès qu'on avait au bout de la rue Grand-Pré, on voit le chemin.

PAR LA RESPONSABLE:

1365 Bien, on est allé tantôt, puis on s'est rendu jusqu'au bout de la rue Grand-Pré. Puis quand on arrive au bout, puis le petit chemin de terre...

PAR M. LUC MARTEL:

1370 On est rendu chez nous.

PAR LA RESPONSABLE:

On est rendu chez vous.

1375 **PAR M. YVON DESHAIES:**

On a respecté l'indication.

PAR M. LUC MARTEL:

1380 Ah bien, les cônes, c'est pas nous autres, c'est la terre voisine. C'est juste ici. Nous autres, c'est ici.

PAR LA RESPONSABLE:

1385 OK, on aurait pu entrer sur votre petit chemin puis se rendre là, OK.
Ça, ce sont les propriétaires, ça fait que ça, ce serait utile.

1390 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Ça, c'est un document, est-ce que ça vient d'Hydro-Québec?

PAR M. LUC MARTEL:

1395 C'est Hydro-Québec.

PAR M. YVON DESHAIES:

1400 C'est Hydro-Québec quand même qui vous a fourni cette carte-là.

PAR M. LUC MARTEL:

Les essences d'arbres aussi.

1405

Ça, c'est le tracé qu'ils avaient retenu au début. Après ça, l'autre qu'ils se trouvent à avoir retenu, c'est le petit pointillé pratiquement, bien, sans être précis à cent pour cent (100 %).

PAR LA RESPONSABLE:

1410

Puis le premier, qu'est-ce que vous aimiez pas du premier?

PAR M. LUC MARTEL:

1415

Bien, c'est qu'au départ, on voulait qu'ils descendent plus au sud. Nous autres, on avait proposé de passer plus droit ici.

PAR LA RESPONSABLE:

1420

Donc plus au sud, quasiment au bout de la rue?

PAR M. LUC MARTEL:

1425

Bien, sans être accoté sur les maisons. Puis en même temps, ça coupe la terre, mais la partie de l'autre côté, tu l'oublies quasiment, là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1430

Les dommages pour nous autres, c'était bien moins grave...

PAR M. LUC MARTEL:

Si on descendait un petit bout.

1435

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

... si ça a descendu.

PAR M. LUC MARTEL:

1440

Ils auraient pas touché à cette partie-là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1445 Si ça serait juste une ligne, admettons, de quinze mètres (15 m), quarante-cinq pieds (45 pi),
comme un chemin, ça serait pas grave, mais là, c'est deux cents pieds (200 pi). Ça fait un
méchant champ.

PAR LA RESPONSABLE:

1450 OK.

PAR M. YVON DESHAIES:

1455 À la limite, on pourrait peut-être demander à Hydro-Québec, on n'a pas d'identification sur
celui-ci. Ça, c'est un agrandissement?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1460 On peut vous le laisser.

PAR M. YVON DESHAIES:

Donnez-la-nous, puis Hydro-Québec, ça va lui donner une référence.

1465 **PAR LA RESPONSABLE:**

On va faire des copies.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1470 On peut vous la laisser.

PAR LA RESPONSABLE:

1475 Bon, c'est parfait. Alors comme je vous ai mentionné tantôt, nous, la prochaine étape, c'est de
vérifier l'accord qu'Hydro donnerait pour aller en médiation. Cette rencontre-là va avoir lieu jeudi.

Et puis par la suite, bien, on va vous informer de la suite.

1480

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Puis si jamais Hydro-Québec refuse d'aller en médiation, c'est quoi qui arrive après?

1485

PAR LA RESPONSABLE:

Nous, on fait un rapport au ministre comme de quoi la médiation est impossible. On lui donne les raisons qu'Hydro-Québec va nous donner, et puis c'est le ministre qui va décider de la suite.

1490

Est-ce qu'il va en audience publique, est-ce qu'il considère votre demande comme frivole puis il dit que ça va être tel que c'est proposé par Hydro-Québec! C'est lui qui va décider.

Alors s'il décide d'aller dans la direction d'une audience publique, bien, c'est le processus de consultation publique qui va avoir lieu.

1495

PAR M. LUC MARTEL:

OK.

1500

PAR LA RESPONSABLE:

On va essayer de voir si c'est possible d'abord pour la médiation.

1505

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Nous autres, on veut!

1510

PAR M. LUC MARTEL:

On veut le plus simple.

1515

PAR LA RESPONSABLE:

Parfait. Donc je vous remercie beaucoup de votre présence ici cet après-midi, je vous remercie de vous être déplacés.

Je vous remercie tous les trois (3), et puis c'est un éclaircissement pour la Commission, on comprend votre demande, on comprend votre point de vue, et puis on va vérifier avec Hydro-Québec, puis on va vous revenir là-dessus pour la suite.

1520

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

C'est bien.

1525

PAR LA RESPONSABLE:

Au plaisir de vous revoir.

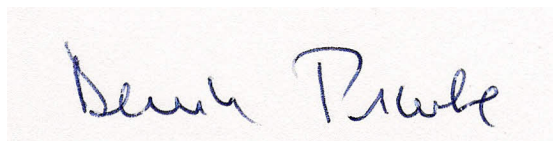
1530

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Bien, merci.

1535

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

1540